La lutte contre le VIH/SIDA au sein de l'Union européenne et dans les pays voisins, 2006-2009

2006/2232(INI) - 23/04/2007

Le Conseil et les représentants des États membres ont adopté les conclusions sur les questions apparues récemment dans le domaine du VIH/sida.

Mettant en exergue le rôle important joué par l'Union européenne dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, le Conseil accueille avec satisfaction le document de la présidence qui porte sur ces questions et sur les obstacles rencontrés dans les actions menées pour lutter contre le VIH/sida et assurer la mise en œuvre effective du programme d'action européen. Le Conseil est conscient que la lutte contre le VIH/sida ne peut être efficace que si l'on adopte une approche globale prévoyant notamment une intensification considérable des efforts pour réaliser l'objectif de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement d'ici 2010.

Les présentes conclusions traitent essentiellement de la tendance récente à la féminisation de la pandémie du VIH/sida. Dans ce contexte, le Conseil demande, entre autres, à la Commission et aux États membres de:

- favoriser l'adoption et le renforcement, au niveau des pays, de mesures législatives, politiques et administratives visant à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des fillettes et à les rendre moins vulnérables au VIH/sida, en supprimant toutes les formes de violence, de stigmatisation et de discrimination ainsi que toute forme d'exploitation sexuelle des femmes, des fillettes et des jeunes garçons, y compris à des fins commerciales ;
- promouvoir la promulgation et l'application d'une législation destinée à faire respecter et à protéger pleinement les droits des femmes ;
- lutter contre la violence à caractère sexiste, notamment les mutilations génitales féminines et définir et élaborer des mécanismes de protection sociale dont puissent bénéficier les ménages touchés par le VIH/sida ;
- soutenir une participation plus importante des femmes dans les enceintes où les politiques de lutte contre le sida sont élaborées, décidées et mises en œuvre, et où des fonds sont alloués ;
- soutenir l'inclusion de la question de la féminisation du VIH/sida dans les programmes d'éducation ;
- renforcer les organisations de femmes pour qu'elles puissent jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques ;
- promouvoir la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées selon l'âge et le sexe, et leur inclusion dans les rapports ;
- promouvoir des stratégies qui garantissent que les programmes concernant la lutte contre le VIH /sida et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation contribuent à la viabilité et au renforcement général des systèmes de santé ;
- promouvoir un accès universel aux services, aux droits et aux produits en matière de santé sexuelle et génésique, y compris les préservatifs masculins et féminins, qui constituent le moyen le plus efficace de réduire la transmission par voie sexuelle du VIH ;
- soutenir une plus grande participation des bénéficiaires potentiels, y compris les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les groupes de jeunes, à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de santé et droits en matière de sexualité et de procréation et des initiatives en matière de lutte contre le VIH/sida ;
- promouvoir les liens entre VIH/sida et santé et droits en matière de sexualité et de procréation dans tous les plans et budgets existant au niveau national en matière de développement ;

- poursuivre le dialogue avec les décideurs dans les pays en développement concernant l'importance de mettre en œuvre des mesures permettant d'augmenter et d'améliorer les options qui s'offrent aux femmes dans le domaine de la prévention, à un coût accessible, et l'importance de poursuivre la recherche et le développement concernant ces outils ;
- travailler avec les organisations existantes qui soutiennent actuellement la recherche sur les microbicides afin d'élargir la base des bailleurs de fonds ;
- faire en sorte que l'on soit mieux préparés au niveau local dans le but d'améliorer les capacités en matière d'essais et de production, la formation du personnel médical et l'élaboration de campagnes nationales de sensibilisation ;
- parrainer une conférence d'experts, au niveau de l'UE ou au niveau international, consacrée au développement des options en matière de prévention du VIH/sida ;
- traiter en priorité la question de la vulnérabilité des enfants atteints par et vivant avec le VIH/sida, en apportant un soutien à ces enfants, à leur famille et aux personnes qui prodiguent des soins, aux femmes et aux personnes âgées ;
- apporter un soutien aux campagnes de sensibilisation sur les liens existant entre VIH/sida et éducation;
- appuyer le renforcement des systèmes de protection sociale et juridique et la création de moyens de subsistance moins précaires afin de soutenir les ménages qui élèvent des orphelins et des enfants vulnérables ainsi que les ménages dont le chef de famille est un enfant ;
- apporter un soutien en faveur de programmes éducatifs complets qui traitent la question du VIH /sida de manière systématique ;
- encourager l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le cadre d'approches sectorielles du VIH/sida et soutenir des programmes visant à accroître les capacités dans le secteur de l'éducation.

Le Conseil souligne l’importance d'assurer à long terme un financement suffisant, prévisible, viable et accru pour lutter contre le VIH/sida, afin de pouvoir mettre sur pied et renforcer les services de santé et d'autres services sociaux, y compris des services de santé de base, et d'intensifier la recherche et le développement sur de nouveaux et meilleurs instruments de prévention, de traitement et de diagnostic précoce, y compris des vaccins, des médicaments à usage pédiatrique et des microbicides, d'un coût accessible. À cet égard, l'UE continuera à œuvrer pour combattre le VIH/sida en utilisant une vaste gamme d'instruments de financement existant au niveau mondial et national, dont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'UE entend, à titre collectif, maintenir et accroître le financement de ce fonds

Le Conseil encourage la Commission et les États membres à faire rapport sur les progrès enregistrés sur les questions qui se posent à propos du VIH/sida, dans le contexte de la mise en commun des activités de suivi et d'établissement de rapports concernant le programme d'action européen, en 2008 et en 2010.